



Collège LES CAPUCINS

Route de Voisenon - 77000 MELUN

Tél : 01 60 68 69 30 - Fax : 01 64 52 85 45

Ce.0770033t@ac-creteil.fr

<http://www.clg-capucins-melun.fr>

Melun, le mardi 1^{er} septembre 2020

Le principal du collège Les Capucins,

aux

Parents des élèves du collège,

Information relative aux conditions de la rentrée 2020 au collège LES CAPUCINS.

« Protéger tous les élèves et les adultes et assurer l'éducation pour tous »

Dans le cadre de la situation sanitaire liée au COVID-19 et conformément aux prescriptions ministérielles, la rentrée scolaire 2020 sera organisée en vue d'accueillir tous les élèves de l'établissement, de manière obligatoire, dans un cadre serein, propice aux apprentissages conformément au planning ci-dessous :

❖ **Mardi 1er septembre :**

- De 9h00 à 12h00 : accueil des élèves des classes de 6^e et de la classe UPE2A (repas au collège pour les demi-pensionnaires qui seront libérés à l'issue du repas)

❖ **Mercredi 2 septembre :**

- De 8h00 à 11h00 : accueil des élèves de 5^e
- De 8h30 à 11h30 : accueil des élèves de 4^e
- De 9h00 à 12h00 : accueil des élèves de 3^e

❖ **Jeudi 3 septembre :** Démarrage des cours pour toutes les classes conformément à l'emploi du temps

Je souhaite vous présenter les **modalités pratiques qui permettront de garantir la santé de vos enfants et des personnels de l'établissement** ainsi que les **dispositions qui permettront, le plus tôt possible, de consolider les apprentissages des élèves** en identifiant leurs besoins et en y apportant une réponse personnalisée.

1. La première priorité de la rentrée 2020, mettre en place, un fonctionnement qui garantisse la sécurité sanitaire de tous.

Cette organisation est conforme aux prescriptions destinées à faire face à l'épidémie de covid-19 et prend en compte le plan de continuité pédagogique qui sera mobilisé si, localement, la situation sanitaire le justifie (mise en œuvre pour une durée déterminée ou inconnue d'un protocole sanitaire avec capacité d'accueil des élèves réduite et éventuellement fermeture totale de l'établissement).

Elle a été définie en collaboration avec les services du département qui ont la charge de l'entretien des installations et des locaux des collèges et de la restauration scolaire.

Cinq principes généraux sont déclinés dans le fonctionnement de l'établissement scolaire :

- ❖ **La distanciation physique doit être garantie en toutes circonstances :**
 - **Tous les espaces** sont organisés de manière à **maintenir la plus grande distance possible entre les élèves.**
 - Des **marquages au sol** et des **affichages** facilitent le respect des **circulations séparées** et des **distances aux abords des entrées** extérieures et intérieures.

- ❖ **L'application des gestes barrière est permanente et concerne tout le monde :**
 - Le **lavage et la désinfection des mains** à l'eau ou avec une solution hydroalcoolique seront réguliers : entrées en salle de classe, passage aux toilettes lors des récréations, avant et après le repas.
 - L'**utilisation des matériels collectifs** (ballons, instruments divers, règles, claviers, téléphones, photocopieurs ...) sera accompagnée de modalités de désinfection régulière (au moins une fois par jour).
 - Le **port du masque**, en tissu ou jetable, est **obligatoire pour les élèves et les adultes** (sauf en cas de prise de repas), au sein de tous les **espaces** de l'établissement, aux **abords de l'établissement**, sur la **voie d'accès à l'entrée du collège** et dans la **cour de récréation.**

- ❖ **La limitation du brassage des élèves des élèves est mise en œuvre.**
 - Afin de limiter les croisements de groupes d'élèves, des **espaces particuliers sont attribués à chaque classe du collège.**
 - Les **déplacements des groupes d'élèves au sein de l'établissement sont encadrés** afin de garantir le port du masque, le respect des circulations imposées, la régulation des éventuels regroupements et/ou de croisements de groupes.
 - Afin d'isoler les groupes, **des espaces réservés sont définis**, par niveaux ou par classes, dans la cour de récréation et la salle de restauration, lieux de brassage potentiels.

- ❖ **Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels restent renforcés.**
 - Un **distributeur de gel hydroalcoolique** a été installé aux entrées de l'établissement, dans toutes les salles de classe, dans les sanitaires et dans la salle de restauration. Les recharges de gel sont régulièrement vérifiées.

- Dans les **salles de classe**, en plus du nettoyage habituel, les sols sont lavés tous les jours, les tables et les chaises de classe, les claviers d'ordinateurs, les poignées de portes et les interrupteurs sont désinfectés tous les jours.
- En plus du nettoyage habituel, les **sanitaires** sont désinfectés trois fois par jour.
- Dans les **halls, les escaliers et les couloirs**, les rampes d'escalier et interrupteurs sont désinfectés tous les jours.

❖ **Concertation, formation, information et accompagnement des acteurs**

- Les personnels du collège ont été **formés** aux gestes barrière, aux règles de distanciation physique et au port du masque.
- Les élèves sont **formés aux gestes barrière et aux règles de la distanciation physique** dès leur arrivée au collège, les **modalités de fonctionnement** du collège leur sont présentées.
- **Les familles ont un rôle actif** dans le cadre de la mise en œuvre du fonctionnement du collège
Les Capucins :
 - En cas d'apparition de symptômes évoquant un COVID-19 chez votre enfant ou au sein de votre famille (toux, fatigue, essoufflement, courbatures...), il est important de ne pas envoyer le jeune au collège, de solliciter un avis médical et de prévenir immédiatement l'établissement.
 - Tous les matins, les parents sont tenus de surveiller la température de leur enfant. Si elle est supérieure à 38°C, par sécurité, le jeune reste à la maison, un avis médical est sollicité et l'établissement est immédiatement prévenu.
 - Une procédure stricte sera mise en œuvre en cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes lors de la présence du jeune au collège : retour au domicile, consultation du médecin traitant, dépistage et retour en classe selon avis médical.
 - Les parents fournissent des mouchoirs en papier jetables à leur enfant.
 - Le port du masque étant obligatoire, les familles sont tenues de fournir des masques à leur enfant. Pour les élèves demi-pensionnaires, le masque propre qui sera utilisé l'après-midi est à conserver dans un sachet plastique au nom de l'enfant. Le masque souillé utilisé le matin sera conservé dans un autre sachet plastique au nom de l'enfant.
 - Il est nécessaire de bien respecter les horaires d'arrivée au collège afin de ne pas générer d'attroupement sur le chemin ou aux abords de l'établissement.
 - Conformément au règlement intérieur de l'établissement, les élèves externes sont autorisés à sortir après le dernier cours de la ½ journée et les élèves demi-pensionnaires à 13h20, à l'issue de la demi-pension s'il n'y a pas de cours l'après-midi. En raison de la situation sanitaire, toute dérogation aux principes rappelés ci-dessus doit être sollicitée au préalable et par écrit auprès du chef d'établissement.
 - Les échanges et prêts de matériel étant interdits, les parents s'assurent que le jeune dispose de son matériel scolaire.
 - Les parents veillent à ce que le jeune se lave les mains dès son retour au domicile.

2. La seconde priorité de la rentrée 2020, consolider les apprentissages de vos enfants.

L'an dernier, votre investissement dans l'enseignement à distance a été essentiel pour la réussite des dispositifs de travail à distance mis en œuvre au collège et nous vous en remercions.

Pour consolider les apprentissages de vos enfants, nous avons encore besoin de vous !

En ce début d'année, sur le plan scolaire, il est déterminant de veiller à ce que **tous les élèves réinvestissent les apprentissages de façon positive, maîtrisent les connaissances et les compétences de base indispensables à la poursuite de leur année dans de bonnes conditions.**

Pour cela, des **évaluations** seront mis es en œuvre par les professeurs afin que soient identifiés les besoins particuliers de vos enfants et que des réponses rapides (renforcement de l'accompagnement personnalisé, dispositif « devoirs faits », groupes de besoins, accompagnements spécifiques) soient mises en œuvre.

Vous serez tenus informés des résultats de ces évaluations et je vous remercie de répondre favorablement aux propositions des personnels de l'établissement qui seront toujours formulées dans l'intérêt de vos enfants.

Par ailleurs, la période de confinement a laissé apparaître des difficultés dans l'**utilisation des outils numériques** (ENT77, ordinateurs, téléphones...).

L'usage du **numérique** est maintenant devenu nécessaire, dès le plus jeune âge, dans la vie personnelle, citoyenne et professionnelle et de nombreuses procédures scolaires s'effectuent maintenant « en ligne » (inscription, demande de bourse, orientation, choix du lycée...)

Nous vous remercions d'être particulièrement attentifs aux différentes fiches de procédures qui vous seront distribués en cette période de rentrée afin que les connexions nécessaires au bon fonctionnement de l'établissement en toutes circonstances puissent se mettre en place rapidement (compte Scolarité-Services, Accès ENT77, Utilisation de PRONOTE).

N'hésitez pas à nous appeler à la moindre difficulté dans l'utilisation des outils numériques !

Enfin, notre collège est aussi un **espace d'épanouissement des talents personnels et de développement de la sensibilité**, vous serez prochainement destinataires des activités culturelles et sportives proposées par le collège.

Merci d'inscrire vos enfants aux activités extra-scolaires.

Je souhaite à tous une bonne rentrée scolaire, une année scolaire en bonne santé riche de réussites et d'épanouissement personnel.

Restant à votre disposition pour tout complément d'information, je vous prie de recevoir mes salutations les plus cordiales.

Le principal,



Pascal FORTIN